

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2024.048

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2024

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 3
Votants : 13

Étaient présents : CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES
Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul,
MAITREPIERRE Aline, PLISSON Alain, PRON Bénédicte, THOMAS
Corinne.

Absents avec procuration :

M. CARRE Christian a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.
M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. Jean Paul JALBY.
M. NOEL Patrick a donné procuration à M. Christian DELESGUES

Objet:
Suppression de
poste suite à
avancement de
grade

Absente excusée : SENOTIER SANDRINE

Absent non excusé : /

Secrétaire : COQUERY Liliane

Vu :

- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 7 octobre 2024 ;

Considérant

- la nécessité de supprimer deux postes pour cause d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose la suppression :

- d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet suite à avancement de grade.
- d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet suite à avancement de grade.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition précitée ;
SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet.
SUPPRIME un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 6 décembre 2024

le Maire, Christian DELESGUES

la Secrétaire, Mme COQUERY Liliane



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Liliane Coquery, the secretary mentioned in the text above.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 9 décembre 2024